



Rapport des dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales

Carte électorale 2026

//// Avril 2026

Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité. Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone, au **418 528-0422** ou, sans frais, au **1 888 353-2846**. Vous pouvez aussi nous joindre par écrit en remplissant notre [formulaire en ligne](#).



Commission de la représentation
électorale du Québec

© Commission de la représentation électorale du Québec, 2026

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-555-03601-7

Québec, le 14 avril 2026

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Rapport des dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 548 de la *Loi électorale*, nous vous transmettons le rapport des dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales telle qu'elle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* le 14 janvier 2026.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Le président de la Commission de la représentation électorale,

Jean-François Blanchet

Édith Gravel
Commissaire

Kevin Bouchard
Commissaire

Table des matières

Introduction	1
Dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales	3
Dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales par exercice financier	4
Sommaire des dépenses liées aux audiences publiques	5
Ventilation des dépenses liées aux audiences publiques	6
Dépenses liées à la production des rapports	7

Introduction

Conformément à l'article 548 de la *Loi électorale* (RLRQ, c. E-3.3), la Commission de la représentation électorale remet un rapport des dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales à la présidente de l'Assemblée nationale. Ce rapport fait état de l'ensemble des dépenses encourues par la Commission entre le moment où elle a entrepris ses travaux, après la tenue des élections générales du 3 octobre 2022, et la publication du document présentant la nouvelle carte électorale telle qu'elle a été décrite dans la *Gazette officielle du Québec* du 14 janvier 2026.

Les travaux de la Commission se sont échelonnés sur plus de trois ans. La Commission a remis son rapport préliminaire à l'Assemblée nationale le 19 septembre 2023. Au cours des mois qui ont suivi, la Commission a tenu 16 audiences publiques, dont deux virtuelles, dans 12 villes du Québec afin d'entendre les citoyennes, les citoyens, les députées, les députés et les organismes souhaitant s'exprimer sur sa proposition préliminaire de délimitation. La tournée d'audiences publiques a commencé le 10 octobre 2023 à Québec et s'est terminée le 9 novembre 2023 à Drummondville.

Par la suite, les membres de la Commission ont été convoqués par la Commission de l'Assemblée nationale les 13, 14 et 15 février 2024. Ils ont pu entendre les représentations des députées et députés sur le rapport préliminaire.

La Commission a analysé l'ensemble des commentaires qui lui ont été soumis, puis elle a produit un second rapport décrivant sa proposition révisée de délimitation¹. Ce document a été déposé à l'Assemblée nationale le 2 décembre 2025².

Un débat portant sur cette proposition révisée a eu lieu les 5 et 9 décembre 2025 à l'Assemblée nationale. Il ne pouvait pas durer plus de cinq heures.

Avant de prendre sa décision définitive, la Commission a analysé les commentaires reçus de manière impartiale en respectant les règles édictées par la *Loi électorale*, qui visent à assurer le principe de la représentation effective des électrices et des électeurs.

Le 19 décembre 2025, les membres de la Commission ont unanimement décidé de la nouvelle carte électorale. La délimitation et le nom des nouvelles circonscriptions électorales du Québec ont été publiés à la *Gazette officielle du Québec* le 14 janvier 2026.

1. Le 2 mai 2024, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi visant l'interruption du processus de délimitation des circonscriptions électorales*. Des citoyennes, des citoyens et différentes organisations, dont le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, ont demandé au tribunal d'invalider cette loi. Dans l'attente d'un jugement, le 5 décembre 2024, [la Cour supérieure du Québec a permis à la Commission de la représentation électorale de finaliser son second rapport](#) sans le rendre public ni le déposer à l'Assemblée nationale.

2. Le 1^{er} décembre 2025, [la Cour d'appel a tranché en faveur des demandeurs](#) et elle a déclaré inconstitutionnelle la loi visant l'interruption des travaux.

Les pages suivantes comprennent des tableaux qui décrivent les dépenses liées à l'établissement de la nouvelle carte électorale qui ont été effectuées jusqu'au 31 mars 2026. Certains tableaux présentent une ventilation des dépenses.

- Dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales
- Dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales par exercice financier
- Sommaire des dépenses liées aux audiences publiques
- Ventilation des dépenses liées aux audiences publiques
- Dépenses liées à la production des rapports

Le présent rapport fait état du montant total des dépenses qui ont été consacrées à l'exercice de délimitation des circonscriptions électorales de 2026, qui s'élèvent à 717 147 \$, en date du 31 mars 2026³. Ce montant comprend les sommes dépensées au cours des quatre exercices financiers compris entre l'automne 2022 et le printemps 2026. Il n'inclut pas la rémunération du personnel du directeur général des élections du Québec qui a assisté la Commission dans ses travaux. En effet, l'article 536 de la *Loi électorale* prévoit que le directeur général des élections fournit toute l'aide dont la Commission a besoin dans l'accomplissement de ses fonctions, y compris l'apport de son personnel.

3. En raison de l'audience prévue le 22 avril 2026 devant la Cour suprême du Canada concernant l'appel du procureur général du Québec, les coûts présentés dans ce rapport incluent certaines dépenses liées au processus judiciaire. Toutefois, les dépenses additionnelles associées à cette audience, ainsi que la production du rapport final et des cartes, n'y sont pas comprises.

Commission de la représentation électorale du Québec

Carte électorale 2026

Dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales (en dollars)

	Dépenses*
Rémunération des commissaires	115 693
Frais de déplacement	48 799
Publicité et information	398 532
Services professionnels	39 896
Formation, congrès et cotisations	3 710
Services de nature technique	69 088
Droits d'auteur et licences	27 852
Location d'équipement et de salles	11 515
Fournitures et autres dépenses	2 062
TOTAL	717 147

* Ces dépenses ne comprennent pas les coûts liés à la rémunération du personnel du directeur général des élections du Québec ni les coûts indirects liés à l'utilisation de ses locaux et de son matériel.

Dépenses liées à la délimitation des circonscriptions électorales par exercice financier (en dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
Rémunération des commissaires	39 201	63 029	6 883	6 580	115 693
Frais de déplacement	4 803	39 877	–	4 119	48 799
Publicité et information	–	392 532	–	6 000	398 532
Services professionnels	1 317	21 685	5 084	11 810	39 896
Formation, congrès et cotisations	–	3 710	–	–	3 710
Services de nature technique	9 174	37 279	–	22 635	69 088
Droits d'auteur et licences	–	10 128	7 596	10 128	27 852
Location d'équipement et de salles	–	11 515	–	–	11 515
Fournitures et autres dépenses	–	2 062	–	–	2 062
TOTAL	54 495	581 817	19 563	61 272	717 147

Sommaire des dépenses liées aux audiences publiques (en dollars)

Lieu	Date	Dépenses
Québec	10 octobre 2023	39 610
Terrebonne	17 octobre 2023	34 618
Saint-Jérôme	18 octobre 2023	36 759
Gatineau	19 octobre 2023	43 875
Gaspé	24 octobre 2023	44 386
Matane	25 octobre 2023	40 733
New Richmond	26 octobre 2023	37 289
Laval	1 ^{er} novembre 2023	36 904
Montréal	2 novembre 2023	41 104
Valleyfield	7 novembre 2023	36 474
Granby	8 novembre 2023	53 767
Drummondville	9 novembre 2023	55 680
TOTAL		501 199

Ventilation des dépenses liées aux audiences publiques (en dollars)

	Québec 10 octobre 2023	Terrebonne 17 octobre 2023	Saint-Jérôme 18 octobre 2023	Gatineau 19 octobre 2023	Gaspé 24 octobre 2023	Matane 25 octobre 2023	New Richmond 26 octobre 2023	Laval 1 ^{er} novembre 2023	Montréal 2 novembre 2023	Valleyfield 7 novembre 2023	Granby 8 novembre 2023	Drummondville 9 novembre 2023	TOTAL
Rémunération des commissaires	2 503	3 168	3 168	3 168	3 835	3 835	3 835	2 501	2 501	3 168	3 168	3 168	38 018
Frais de déplacement	539	2 820	2 926	3 165	4 865	3 173	2 737	3 192	2 964	3 195	2 777	2 749	35 102
Publicité et information	33 325	26 378	27 738	35 836	33 199	30 389	28 021	27 733	30 657	27 417	45 554	46 286	392 533
Formation, congrès et cotisations	309	309	309	309	309	309	309	309	309	309	309	309	3 708
Services de nature technique	2 896	763	1 178	447	1 928	2 327	1 767	1 084	3 023	1 505	939	1 978	19 835
Location d'équipement et de salles	–	1 180	1 440	500	250	700	620	2 085	1 650	880	1 020	1 190	11 515
Fournitures et autres dépenses	38	–	–	450	–	–	–	–	–	–	–	–	488
TOTAL	39 610	34 618	36 759	43 875	44 386	40 733	37 289	36 904	41 104	36 474	53 767	55 680	501 199

Dépenses liées à la production des rapports (en dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TOTAL
Traduction des rapports	–	7 532	5 055	220	12 807
Impression des rapports	–	14 616	–	2 770	17 386
TOTAL	–	22 148	5 055	2 990	30 193